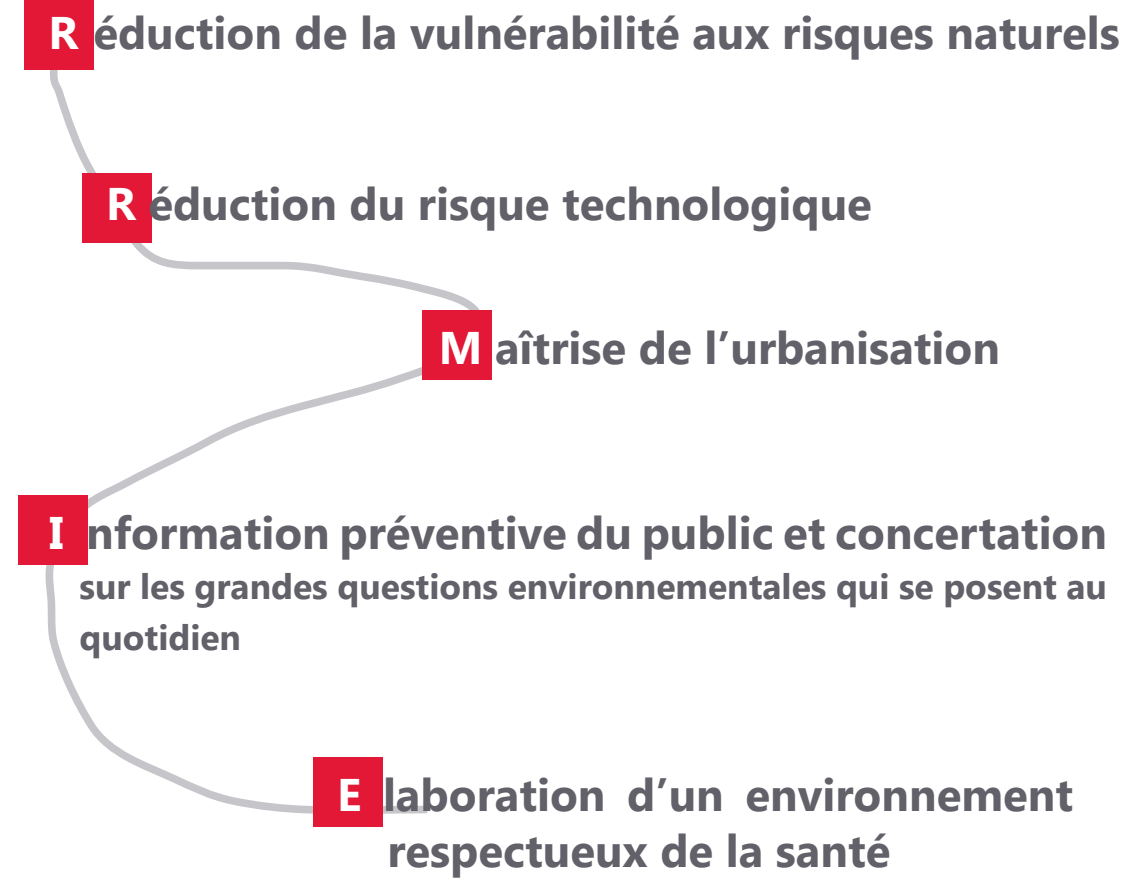


Les chantiers actuels



Mise en œuvre de ces chantiers

La mise en œuvre du programme stratégique de l'inspection des installations classées passe par :

- la participation à l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques (« PPRT ») ;

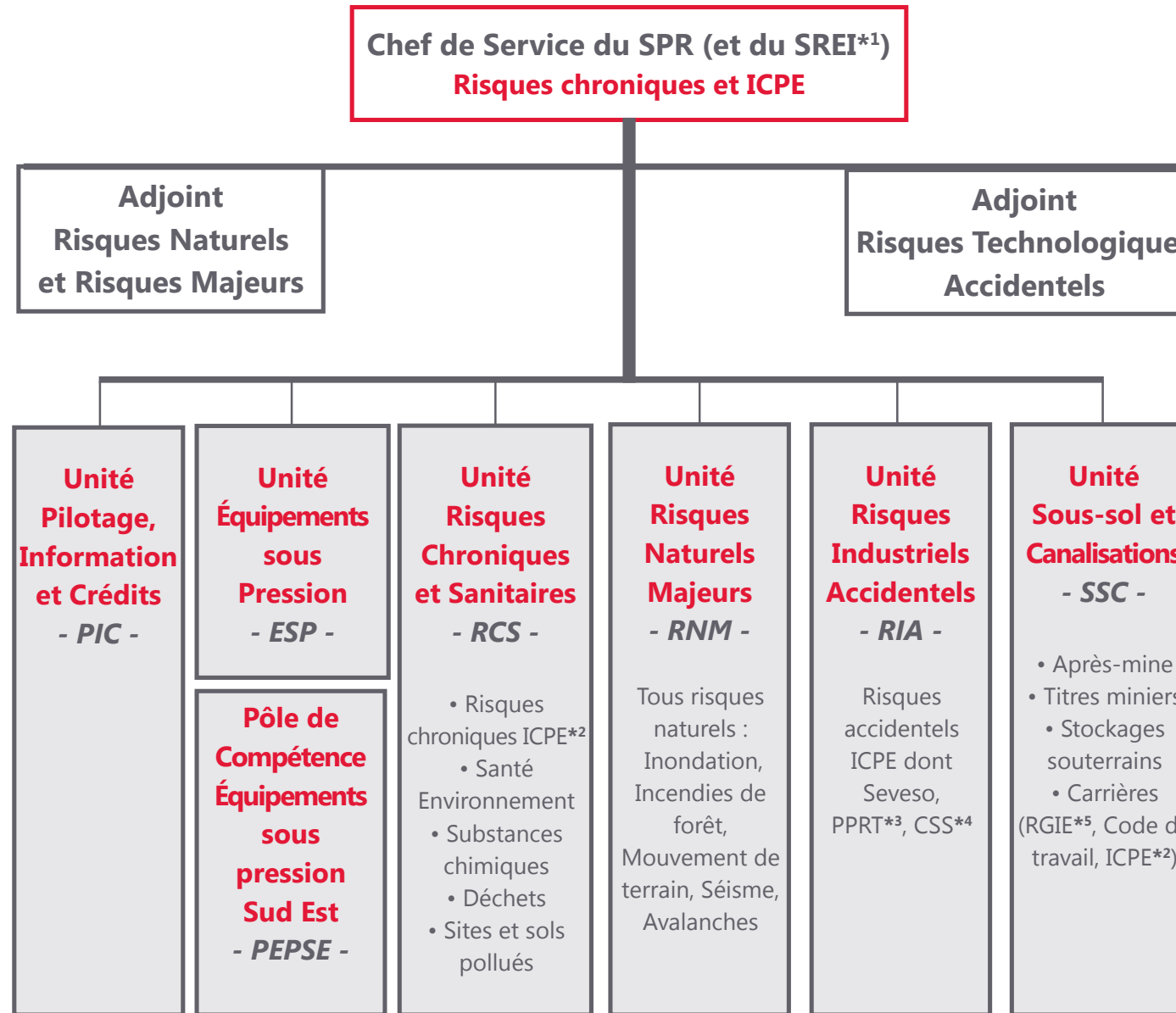
- la rédaction, le cas échéant, avec l'assistance du Centre d'Information pour la prévention des Risques Majeurs (« CYPRES ») des Dossiers d'Information Communal sur les Risques Majeurs (« DICRIM ») ;

- la participation aux Comités de Suivi des Sites (« CSS ») ;

- l'adaptation du SPR aux évolutions du Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollutions Industrielles dans la région PACA (« SPPPI PACA ») et par la participation à ses travaux ; l'État étant un collègue parmi d'autres au sein de ce Secrétariat.

Organisation du SPR

Service de Prévention des Risques de la DREAL PACA



Conception et réalisation : cabinet Autrement D.I. - Communication & Environnement - Lamanon, - 04 90 59 63 74 - Octobre 2010 - Crédits photos : DREAL PACA - Tous droits de reproduction réservés, imprimé sur papier norme ESC

*1 SREI = Service Régional de l'Environnement Industriel = Coordination régionale de l'Inspection des ICPE

*2 ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

*3 PPRT = Plan de Prévention des Risques Technologiques

*4 CSS = Comité de Suivi des Sites (ex CLIC + CLIS + CLIE)

*5 RGIE = Règlement Général des Industries Extractives

Liens utiles :

- Site Internet du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- Site de l'inspection des installations classées : <http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr>
- Site Internet de la DREAL PACA : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>
- Site Internet des PPRT de la région PACA : <http://pprt-paca.fr>
- Portail de la prévention des risques majeurs consultable sur Internet : www.prim.net
- Site Internet du plan séisme : <http://www.planseisme.fr>

Coordonnées :

Adresse postale du SPR :
DREAL PACA
Service Prévention des Risques
6 rue Antoine Zattara
13332 MARSEILLE CEDEX 03

Adresse géographique du SPR :
67/69 avenue du Prado
13006 MARSEILLE
Standard du site Prado : 04 91 83 63 63
N° de télécopie du SPR : 04 91 83 64 40

Autre site :
Service Prévention des Risques
Unité risques naturels majeurs
CS 80065 - Allée Louis Philibert
13182 Aix-en-Provence cedex 5

Les activités de prévention des risques

de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA)



De la DRIRE à la DREAL... !

Direction Régionale de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Une administration au service des citoyens et des professionnels

Autant le reconnaître tout de suite, d'une manière générale, pour tous les publics, la multiplicité des sigles, leurs fréquentes modifications, les « périmètres » d'intervention de l'État qu'ils laissent parfois entrevoir sont autant d'occasions de ne pas saisir immédiatement « qui intervient où et dans quel but ».

A cela plusieurs raisons, la principale étant que les questions dites environnementales ne sauraient échapper à une certaine logique évolutive. Par exemple, au début des années 70, cette logique s'est mise en place pour prendre en charge à la fois les inquiétudes des riverains de la zone pétrochimique de Fos/Berre, et, la volonté des industriels d'adapter leur essor aux nouveaux enjeux des marchés internationaux. Ce que souligne parfaitement la prise de conscience par l'État du rôle à la fois de conciliateur et de « régulateur environnemental » qui allait être le sien par rapport à une dangerosité potentielle montante des activités industrielles. C'est probablement ce qui explique que l'on ait pu **glisser de la notion d'environnement vers celle de développement durable** et que la **prévention des risques** soit devenue une composante majeure de toute approche « écologique ».

En matière d'environnement et plus particulièrement de risques (qu'il s'agisse de risques industriels, chroniques, sanitaires ou naturels) ces dernières années ont été porteuses de nombreux temps forts et « le Grenelle de l'environnement » a mis encore plus en évidence l'aspiration légitime des Français à recevoir des réponses claires à l'ensemble des questions qui les préoccupent au plan environnemental.

La **DREAL** (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) représente en région PACA le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.

Créée en mars 2009, la **DREAL regroupe** la Direction Régionale de l'Équipement (**DRE**), la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et l'Environnement (**DRIRE**) et la Direction Régionale de l'Environnement (**DIREN**).

La fusion ainsi réalisée a permis d'intégrer dans une même approche nécessairement plus diversifiée, diverses composantes en matière de prévention des risques, d'où le nom de « SPR ». Ce regroupement a également facilité la prise en compte d'autres risques (*Risques naturels, équipements sous pression, Canalisations*) qui n'étaient pas du ressort de l'ancienne Division Environnement Risques et Sous-Sol (DERS) de l'ex DRIRE.

Une épuration réussie, vue partielle d'une station d'épuration des eaux

Les activités du Service de Prévention des Risques (SPR)

Enjeux

- Prévenir et réduire les risques naturels, technologiques et miniers, de nature accidentelle, chronique et sanitaire, auxquels sont exposés les personnes, l'environnement et les biens.
- Se situer dans une logique de développement durable.
- Adopter, notamment, une approche globale et homogène.
- Développer une culture du risque chez tous les acteurs.

Unité Risques chroniques et sanitaires - RCS -

Réduire les risques sanitaires et protéger l'environnement

- Proposer des prescriptions spécifiques applicables aux installations industrielles
- Contrôler les installations
- Traiter les plaintes
- Encadrer la fin d'activité
- Informer le public
- Réduire les émissions industrielles
- Appliquer les Meilleures Technologies Disponibles (MTD)



Un exemple de déchets

© Crédit photo : DREAL PACA

Préserver l'environnement et la sécurité des personnes et des biens contre les risques liés aux canalisations et aux carrières

- Examiner les études de sécurité
- Surveiller les opérateurs distribuant le gaz, et contrôler les chantiers
- Prévenir les risques liés aux anciennes exploitations minières
- Inspecter et réglementer les industries extractives



Galerie à la mer : gestion des eaux de la mine de Gardanne

© Crédit photo : DREAL PACA

Prévenir les risques naturels pour réduire les conséquences dommageables des inévitables aléas naturels

- Améliorer la connaissance des risques (aléas et enjeux) et leur évolution du fait du changement climatique
- Mettre en place les moyens de suivi et d'anticipation des phénomènes naturels dangereux pour les activités humaines
- Assurer et promouvoir l'information du public, contribuer à l'éducation aux risques ;
- Déterminer des principes d'aménagement intégrant les risques dans le cadre des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ;
- Développer les actions de réduction de la vulnérabilité
- Mettre à disposition les informations utiles
- Participer à la capitalisation du retour d'expérience



Commune inondée dans le Vaucluse

© Crédit photo : SDIS 84

Un service de conseils et d'appui technique à la prévention des risques :

- Risques relatifs aux **équipements sous pression**
- Risques **chroniques et sanitaires**
- Risques **naturels majeurs**
- Risques **industriels accidentels**
- Risques **liés au sous-sol et aux canalisations**



Intervention sur le site de la réserve naturelle Coussouls de Crau suite à la rupture de la canalisation de l'oléoduc en août 2009.

© Crédit photo : DREAL PACA

Réduire les risques technologiques

- Réduire le risque lors de l'instruction de l'étude de danger
- Maîtriser l'urbanisation (*Porter à Connaissance, Plan de Prévention des Risques technologiques...*)
- Mettre en place les plans de secours (*ORSEC PPI*)
- Informer le public

Unité Risques Industriels Accidentels - RIA -

Sécuriser les équipements sous pression (extincteurs, autocuiseurs, bouteilles de butane ou de propane, bouteilles de plongée, compresseurs, réservoirs de stockage, tuyauteries, chaudières...)

- Surveiller les organismes habilités (*APAVE, ASAP, Bureau Veritas...*)
- Surveiller le parc des équipements existants
- Surveiller le marché
- Surveiller les services d'inspection des grands établissements industriels (*raffineries, plates-formes de chimie et pétrochimie, centrales électriques...*) (16 en région PACA)



Four réformeur catalytique

© Droits réservés

Mise en oeuvre

La mise en oeuvre des actions est réalisée :

- soit directement par le SPR
- ou en s'appuyant sur les unités territoriales pour ce qui concerne les risques technologiques,
- ou bien encore, en collaboration avec les Directions Départementales des Territoires (DDT) pour tous les autres risques majeurs.

Afin de conjuguer proximité et spécialité, les inspecteurs des installations classées, au sein des Unités Territoriales (UT) dans les départements de la région PACA, oeuvrent de concert avec le SPR en ce qui concerne notamment les risques technologiques. Le rôle des UT est essentiel à double titre : participer sur le terrain de façon très concrète à la prévention des risques, et alimenter par une remontée d'informations constante, la réflexion qui peut se construire au plan régional au sein du SPR.

Piloter et coordonner les activités du SPR

- Une structure transversale, la Mission « Pilotage, Information et Crédits » soutient l'ensemble des unités. Son rôle consiste :
- Mettre en cohérence les activités du SPR
- Gérer les crédits alloués au SPR
- Mettre en oeuvre la communication externe et interne du SPR, en étroite collaboration avec la cellule communication de la DREAL qui apprécie et valide les documents de communication qui doivent lui être soumis.

Mission Pilotage, Information et Crédits - PIC -

© Crédit photo : SDIS 84